



OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER(ÈRE) TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL – TENNIS DE TABLE

Employeur : Comité départemental de tennis de table : Maison des Sports bâtiment @2
Téléport - 1 avenue du Futuroscope, Chasseneuil du Poitou

Type de contrat : CDI – Temps plein

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires (modulation)

Horaires : horaires variables selon les activités ; Travail régulier en soirée et certains week-ends et périodes de vacances scolaires.

Rémunération : selon profil, expérience et dispositions conventionnelles applicables

Lieu de travail : Siège du Comité départemental et déplacements réguliers sur l'ensemble du département de la Vienne et exceptionnellement hors département.

Prise de fonction : 12 octobre 2026

Contexte et finalité du poste

Le Comité départemental de tennis de table assure, à l'échelle départementale, une mission de développement, d'animation et de structuration de la pratique du tennis de table, en lien avec les clubs, la Ligue régionale Nouvelle Aquitaine, la Fédération et les partenaires institutionnels.

Dans le cadre du développement de ses missions, le Comité souhaite renforcer son accompagnement des clubs et disposer d'une ressource technique départementale capable de contribuer au développement de la pratique sur l'ensemble du territoire.

Sous l'autorité du Président du Comité départemental, le/la Conseiller(ère) Technique Départemental est chargé(e) de mettre en œuvre la politique sportive et de développement définie par les instances dirigeantes. Il/elle sera responsable de la poursuite de la mise en œuvre des actions de détection, de perfectionnement et d'accès à la performance.

Il/elle constitue un interlocuteur technique privilégié des clubs et contribue à leur développement, à la formation de leurs encadrants, à l'animation sportive départementale ainsi qu'à la détection et à l'accompagnement des jeunes joueurs.

Le poste associe ainsi intervention de terrain, accompagnement des clubs, conduite de projets et développement de nouvelles pratiques.

Missions principales

Accompagnement et développement des clubs

Le/la CTD accompagne les clubs dans leur développement sportif et leur structuration.

À ce titre, il/elle :

- réalise, à la demande du Comité ou des clubs, des diagnostics des besoins et des difficultés rencontrées ;
- intervient ponctuellement dans les clubs ne disposant pas d'encadrement technique suffisant ;
- accompagne la création, l'évolution ou la diversification des créneaux de pratique ;
- contribue à la fidélisation des licenciés et au développement de nouveaux pratiquants ;
- apporte un appui technique aux dirigeants et responsables sportifs ;
- favorise la mutualisation des compétences et des expériences entre clubs.

Le CTD veille à ce que ses interventions permettent progressivement aux clubs de gagner en autonomie et en compétence, sans se substituer durablement à leur propre encadrement.

Animation et développement sportif départemental

Le/la CTD s'approprie progressivement la politique sportive et les actions déjà mises en œuvre par le Comité départemental. Il/elle prend connaissance de l'organisation existante, des actions développées et des objectifs poursuivis, en échangeant avec les élus, les salariés, les clubs et les différents acteurs concernés.

À partir de cette phase d'observation et d'analyse, il/elle identifie les points forts, les éventuelles difficultés et les axes d'amélioration. Il/elle formule des propositions d'évolution et, en concertation avec les instances dirigeantes du Comité, met progressivement en œuvre les adaptations nécessaires.

Le/la CTD est ainsi chargé(e) de pérenniser les actions pertinentes, d'en améliorer progressivement l'efficacité et de proposer de nouvelles actions lorsque les besoins du territoire le justifient.

Développement de nouvelles pratiques et nouveaux publics

Le/la CTD participe activement à la diversification de l'offre sportive départementale.

Il/elle contribue au développement du tennis de table auprès de tous les publics, notamment des jeunes, scolaires, féminines, seniors, publics de santé, sport adapté et

handisport, ainsi que des publics éloignés de la pratique sportive, et accompagne le développement de tout nouveau projet répondant aux besoins du territoire.

Coordination, partenariats et suivi des projets

Le/la CTD contribue au fonctionnement et au développement du Comité en participant à la définition et à la mise en œuvre du projet sportif départemental. Il/elle coordonne les actions techniques, assure le suivi et l'évaluation des projets, contribue aux relations avec la Ligue régionale et la Fédération et représente, si nécessaire, le Comité auprès des clubs, collectivités et partenaires.

Profil recherché

- Titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement du tennis de table (DEJEPS Tennis de Table minimum obligatoire) ;
- Posséder le module A du ping santé serait un plus (formation possible à l'avenir) ;
- Bonne connaissance du tennis de table et de son environnement fédéral ;
- Expérience dans l'encadrement et le développement appréciée ;
- Autonomie et sens des responsabilités ;
- Dynamisme et disponibilité ;
- Capacité à travailler en équipe et à fédérer les acteurs autour de projets communs ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Permis B indispensable.

Candidature

Les candidatures sont à adresser à presidence@cd86tt.fr accompagnées d'un **CV** et d'une **lettre de motivation**.

Les candidat(e)s retenu(e)s pourront être convié(e)s à un entretien avec les représentants du Comité départemental.

Date limite de candidature : 30/09/2026